

COMMUNE de WASSERBOURG

<p style="text-align: center;">PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE WASSERBOURG DE LA SEANCE DU LUNDI 12 Mai 2014</p>

Sous la présidence de Monsieur Gilbert RUHLMANN, Maire.

La séance a été ouverte à 20h00.

Etaient présents : M. Jean-François KABUCZ Adjoint, Mme Evelyne STOECKLE Adjointe, M. Jean-Camille BARB Adjoint, Mme Brigitte LUSTENBERGER, Mme Muriel KAUFMANN, M. Yann COTELETTE, M. Alain GANGLOFF, M. Fabrice VALERIO, Mme Nathalie BETTER, M. Jean-Pierre BADER Conseillers.

Excusés : ./.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 Avril 2014**
- 2. Désignation d'un secrétaire de séance**
- 3. Elections de délégués à d'autres organismes extérieurs**
- 4. Rectificatifs Budgets primitifs 2014 Service Général et Service Eau/spanc**
- 5. Restructuration Bâtiments communaux**
 - *Marché complémentaire lot n°1 Démolition/Gros-œuvre*
 - *Marché lot n°22 Equipements de cuisine*
- 6. Affaire chasse lot n°1**
- 7. Bureau de vote Elections européennes du dimanche 25 mai 2014**
- 8. Informations et communications diverses**

POINT 1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11/04/2014

Le procès-verbal de la séance du 11/04/2014 est approuvé à l'unanimité et sans objection par l'ensemble des conseillers présents.

POINT 2 DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marina SCHLUND attachée territoriale est désignée secrétaire de séance.

POINT 3 ELECTIONS DES DELEGUES AUX ORGANISMES EXTERIEURS

Il est procédé à l'élection des délégués aux différents organismes extérieurs,

Le Conseil municipal,

Après vote à bulletin secret, décide de nommer :

PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES

Titulaire M. Gilbert RUHMANN 11 voix

Suppléant M. Jean-François KABUCZ 11 voix

ASSEMBLEE SPECIALE DES COMMUNES DE LA SEML « MAISON DU FROMAGE-VALLEE DE MUNSTER

M. Gilbert RUHLMANN 11 voix

POINT 4 RECTIFICATIFS BUDGETS PRIMITIFS 2014

SERVICE GENERAL

Ligne budgétaire 020 Dépenses imprévues et C/21571 Matériel roulant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par **11 voix** les modifications suivantes :

Comptes	Vote du 17 mars 2014	Vote du 12 mai 2014
C/022 Dépenses imprévues	25 227,00 €	21 000,00 €
C/21571 Matériel roulant	6 000,00 €	10 227,00 €

SERVICE EAU/SPANC

Ligne budgétaire 022 Dépenses imprévues et C/701249 Redevances Agence de l'eau

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par **11 voix** les modifications suivantes :

Comptes	Vote du 17 mars 2014	Vote du 12 mai 2014
C/022 Dépenses imprévues	2 057,00 €	1 357,00 €
C/701249 Redevances Agence de l'Eau	13 000,00 €	13 700,00 €

POINT 5 RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX**MARCHE COMPLEMENTAIRE LOT N°1 DEMOLITION/GROS ŒUVRE**

M. le Maire présente en détail le projet de marché complémentaire de l'Entreprise GUGLIUCCIELLO LOT N°1 DEMOLITION-ŒUVRE concernant le projet de restructuration et de rénovation de la salle des fêtes, d'une salle annexe et de l'entrée de la mairie.

Au vu des très nombreuses découvertes sur l'opération, ayant nécessité de modifier, remplacer, transformer et renforcer dans l'urgence la structure du bâtiment, ces travaux ont été commandés à l'Entreprise GUGLIUCCIELLO. La responsabilité, la garantie sur les ouvrages et la technicité requise pour le renforcement et la réfection des ouvrages en cours de démolition/transformation ne pouvant être dissocié de l'entreprise titulaire du Lot n°1, il s'avérait nécessaire d'attribuer un marché complémentaire à l'Entreprise GUGLIUCCIELLO.

Toutefois en raison de l'incidence financière importante des surcoûts de ces travaux imprévisibles, il a été procédé à une longue et laborieuse période de négociation entre l'entreprise, la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage afin d'aboutir à un consensus.

Cette négociation ardue dans l'intérêt de réduire les dépenses des fonds publics s'est établie sur une durée de 3 mois, et n'a malheureusement pas permis d'être finalisée avant les opérations préalables à la réception du 24 février 2014, du fait de la réticence du titulaire du lot Gros Œuvre à consentir à des efforts supplémentaires.

Au final après 4 devis modificatifs, une économie de 15 000,00€ aura été acceptée d'un commun accord entre les parties en date du 24 mars 2014, ce qui explique le caractère exceptionnel pour lequel le marché complémentaire n'a pas pu être présenté avant la fin des opérations.

En date du 26 mars 2014, l'Entreprise a transmis son devis modifié à l'issue duquel nous avons établi le marché complémentaire, qui a été transmis pour signature à l'Entreprise, document que nous avons réceptionné le 07 avril 2014.

VU la proposition du Pouvoir adjudicateur,

Le Conseil Municipal, après en avoir été délibéré, à l'unanimité à 11 voix,

***ADOPTÉ** le marché complémentaire de l'Entreprise GUGLIUCCIELLO Lot N°1 DEMOLITION/GROS ŒUVRE pour un montant de 24 181,64 € HTVA.

***AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires liés à ce marché complémentaire.

MARCHE LOT N°22 EQUIPEMENTS DE CUISINE

Dans le cadre du projet de restructuration et de rénovation de la salle des fêtes, d'une salle annexe et de l'entrée de la mairie le Lot n°22 EQUIPEMENTS DE CUISINE avait été attribué à la SARL CUISINES PRO. Suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise entraînant l'arrêt immédiat de son activité, la Commune a lancé et publié le 10/02/2014 un nouvel Appel Public à la Concurrence pour le lot N°22.

Deux offres sont parvenues en Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir été délibéré, à l'unanimité à 11 voix,

VU la proposition du Pouvoir adjudicateur,

VU l'avis de la Commission chargée de l'ouverture des plis,

***CONFIRME** le choix du Pouvoir adjudicateur

***APPROUVE** : la passation du Marché pour le lot N°22 EQUIPEMENTS DE CUISINE dans le cadre du projet de restructuration et de rénovation de la salle des fêtes, d'une salle annexe et de l'entrée de la Mairie avec l'entreprise suivante :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HTVA
22-Equipements de cuisine	GRANDE CUISINE GILBERT 13, rue de Gutenberg 67120 DUTTLENHEIM	26 911,00 €

***AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires liés à ce marché.

POINT 6 AFFAIRE CHASSE LOT N°1

Mme Christelle FURSTENBERGER Présidente de l'ASSOCIATION DE CHASSE DU PETIT BALLON/WASSERBOURG lot n°1 informe la Commune :

-de la proposition de nommer M. Gian Flurin WIESER domicilié en SUISSE à ZUOZ 7524 San Carl 10.

VU le cahier des charges de la convention de mise en location de la chasse du lot n°1

VU les statuts de l'Association,

VU le dossier personnel de M. Gian Flurin WIESER,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-donne l'agrément à M. Gian Flurin WIESER domicilié 10, San Carl à ZUOZ 7524 en SUISSE en qualité d'associé de l'ASSOCIATION DE CHASSE DU PETIT BALLON/WASSERBOURG locataire du lot N°1 de la chasse communale pour la période du 02 février 2006 au 1^{er} février 2015.

POINT 7 BUREAU DE VOTE ELECTIONS EUROPEENNES

Informations quant au déroulement des élections européennes du dimanche 25 mai 2014 et constitution du bureau électoral.

POINT 8 INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

***Distribution** de différentes brochures d'informations diverses

***Compte rendu** de la réunion Maire/Adjoints du Mercredi 30/04/2014

* **DEPOT DE PAIN** : Dans l'objectif éventuel de réouvrir un dépôt de pain à Wasserbourg, M. Jean-François KABUCZ 1^{er} Adjoint propose de faire un sondage auprès de la population afin de connaître leur avis.

***GESTION SALLES ET ABRI DE MONTAGNE** : Mme Evelyne STOECKLE 2^{ème} adjoint en charge de la gestion des locations des bâtiments communaux constitue un groupe de travail pour le fonctionnement de la salle des fêtes, de la petite salle et de l'abri de montagne (location, entretien, prix...).

***TERRAIN DE PETANQUE** : Afin que l'utilisation du terrain de pétanque soit mieux connue par la population, Mme Evelyne STOECKLE 2^{ème} adjoint propose de distribuer une circulaire d'information et pourquoi pas dans l'éventualité de créer un club.

* **ECOLE** : M. Jean-Pierre BADER Conseiller informe les élus que les parents d'élèves, soucieux, souhaiteraient connaître le fonctionnement de la mise en place des nouveaux horaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Une réunion d'information sera programmée prochainement.

Personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 23h00.

